

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. BLEIN Jean), Mmes BARDON Fabienne (représentée par M. ARGENTI Bernard), CARRARA Carole (représentée par M. FERRARI Jean).

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne, ROTARU Maria, THIBERT Monique, TREUVELOLOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

La séance du conseil municipal est ouverte en présence de 16 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 19 votants de début de séance.

Tout d'abord, Bernard ARGENTI propose d'ajouter un ordre du jour complémentaire :

- La démission de Fabienne BARDON en tant que membre de la société d'économie mixte locale du Plateau d'Hauteville-Lompnes et son remplacement par Jean FERRARI.

Puis, comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des événements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil Municipal du 12 décembre 2017 :

- NAISSANCES :

- Nina BOURJAILLAT fille de Robin BOURJAILLAT et MAZUIR Sarah
- Yuna JEZEQUEL fille de Michel LEJEUNE et Amélie JEZEQUEL

- PACS :

- Baptiste MICHEL et Aude VARAMBON
- Béatrice MARTY et Raoul ISEPPI

- DECES :

- SAVEY Robert
- BALLEAUX Daniel
- TAHON Alfred
- GARCIA Joséphine veuve de LANGEL Giordano
- LAVAL René
- DUPRÉ Béatrice épouse de PROVO Jean-Claude
- BAVOZET Fernande veuve de RUFFIER-MONET Georges
- BONTEMPS Roger

- JOUBERT Marie-Thérèse

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,

SOUHAITE la bienvenue aux nouveaux nés et TRANSMET ses compliments aux parents.

ADRESSE tous ses vœux de bonheur aux pacsés.

PREND part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses, en leur exprimant toute sa sympathie et leur ADRESSE ses condoléances attristées.

A une pensée particulière pour M. BONTEMPS Roger ancien agent communal décédé à l'âge de 90 ans, populaire auprès des habitants pour son implication dans le milieu gymnaste, M. SAVEY Robert décédé à l'âge de 97 ans, père de SAVEY Didier conseiller municipal.

A également une pensée pour M. BASTION Denis décédé à l'âge de 57 ans, habitant à Cormaranche-en-Bugey, beau-frère de Muriel BASTION ancienne conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2017.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, du compte-rendu de la Commission Sécurité des Pistes du 9 janvier 2018, qui a été transmis le 16 janvier 2018 par voie électronique à l'ensemble du Conseil Municipal.

EST INFORME des deux nouvelles pistes de chiens de traîneaux qui seront rendues opérationnelles dans la saison après balisage.

Jacques RABUT demande si le poste de secours sera réaménagé sur le site de La Praille ou de Terre Ronde.

Philippe PESENTI et Monsieur le Maire lui répondent qu'il s'agira de Terre Ronde.

PREND CONNAISSANCE du nouveau plan de l'organisation des secours de la station du Plateau d'Hauteville qui prévoit toutes les mesures nécessaires à la sécurité des pistes sur les domaines alpin de Terre Ronde et nordique de La Praille.

PROPOSE d'approuver ce nouveau plan.

ACCEPTE à l'unanimité le plan de l'organisation des secours de la station du Plateau d'Hauteville.

EST INFORME de la modification du montant des frais de secours qui se calque sur les tarifs des autres stations du massif jurassien.

|                                                        |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| 1 <sup>ère</sup> catégorie (zone front de neige)       | 50 €  |
| 2 <sup>ème</sup> catégorie (transport de moins de 1km) | 200 € |
| 3 <sup>ème</sup> catégorie (transport de plus de 1km)  | 350 € |
| 4 <sup>ème</sup> catégorie (zone hors-piste)           | 690 € |

PREND CONNAISSANCE du renforcement du balisage pour l'interdiction aux piétons d'accéder aux pistes où il y a un risque de danger.

EST INFORME du problème de communication de la station sur les radios actuelles. Ces radios sont vétustes et ne fonctionnent plus correctement, ce qui provoque des retards d'intervention au niveau mécanique (panne de télési) et sécurité (alerte pour un secours donné tardivement).

PREND CONNAISSANCE du manque de place dans le poste de secours. Ce manque de place est lié à la cloison de la billetterie qui réduit de moitié l'espace du local.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Guy ZANI, du compte-rendu de la Commission Travaux du 15 janvier 2018, qui a été transmis par courrier le 23 janvier 2018.

EST INFORME de la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « place des Martyrs » sur la RD 9b

conformément au schéma directeur d'accessibilité programmé pour les transports en commun du département de l'Ain qui exerce la compétence de transport non urbain de personnes, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet arrêt se situe en agglomération et il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités vis-à-vis de ce projet d'aménagement :

- aménagement de deux arrêts en ligne
- création de deux quais avec la pose de bordures d'une hauteur de 21 cm
- mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées
- adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

La commune assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement. Le marquage en résine au sol sera renouvelé par la commune.

Le département assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

**PREND CONNAISSANCE** du montant de : 9 187.90 € H. T. à la charge du Département.

**EST INFORME** qu'à l'issue de ces travaux, un procès-verbal contradictoire garantissant la conformité de l'aménagement aux règles de l'art sera signé par l'ensemble des parties concernées et remis à la commune. La Commune assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement. Le marquage en résine sur le quai sera à renouveler par la commune. Le Département assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

**PROPOSE** d'autoriser le Maire à signer la convention entre le Département et la Commune.

**APPROUVE** à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**EST INFORME** de la nécessité de conventionner avec la SEMCODA pour le déneigement du parking « Reine Astrid » suite à de nombreuses difficultés rencontrées. En contrepartie du déneigement, l'entretien des espaces verts des parties communes est à la charge de la SEMCODA.

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer la convention entre la SEMCODA et la Commune.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Bernard ARGENTI du mauvais état des réseaux de chauffage et d'eau sanitaire des Nivéoles.

Bernard ARGENTI explique que la commune est gestionnaire dans le contrat des Nivéoles avec Dynacité, qu'à terme, cette résidence deviendra la propriété de la commune. En raison de problèmes de détartrage récurrents, le chauffage au plancher sera remplacé par un chauffage classique avec des radiateurs.

**EST INFORME** du report des études sur l'aménagement des locaux de la Mairie pour fin 2018. Un ascenseur serait créé à la façade ouest du bâtiment de la Mairie. Une réflexion est engagée sur l'aménagement d'un étage supplémentaire sur une partie du bâtiment pour couvrir les deux parkings à mobilité réduite qui seraient de part et d'autre de l'ouverture de cet ascenseur.

**PREND ACTE** de l'arrivée de Madame Catherine TREUVELOT à vingt heures trente.

Soit 17 conseillers présents et 3 pouvoirs = 20 votants.

Bernard ARGENTI poursuit : la troisième étape en année 2018 est la commune nouvelle entre Thézillieu, Cormaranche-en-Bugey et Hauteville-Lompnes. De ce fait, une réflexion est en cours sur une mutualisation des services et une réorganisation sur la mairie d'Hauteville. Pour l'instant, il est urgent d'attendre. Les études de création de la commune nouvelle seront établies avant la fin 2018. La commune nouvelle se finalisant avant fin octobre 2018, pour permettre au préfet de tout entériner par arrêté. Enfin, il y a aura l'intégration des trois communes en une au sein de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**PREND CONNAISSANCE** de la programmation par le Département de la réfection de la bande de roulement de l'Avenue de La Liberté en 2018. Les dossiers de subvention auprès de la Région et autres organismes seront déposés avec l'aide de l'Agence Départementale de l'Ain, en ciblant le projet sur le cheminement « voie douce ».

Bernard ARGENTI explique que cette programmation s'inscrit dans la continuité des travaux engagés dans le boulevard Dumarest.

**EST INFORME** sur présentation de Nicole ROSIER que le document de présentation du projet budget 2018 sera étudié à nouveau entre les membres de la commission Travaux et les membres de la commission Finances.

**PREND CONNAISSANCE** de l'isolation des combles de la salle des fêtes pour 2018 et de son inscription au projet de budget 2018.

**EST INFORME** que l'isolation des combles de la salle des fêtes pourrait être prévue en 2018 et inscrite au projet de budget 2018. Les autres opérations ne sont pas pour l'instant retenues sur 2018.

Concernant les dossiers D. E. T. R. 2018, à déposer fin janvier ou fin juin 2018, seule l'opération concernant l'Avenue de la Liberté serait éventuellement déposée.

Ce dossier sera étudié dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

| Désignation des travaux                                | Coût estimé H. T. | Subvention estimée DETR (20 %) | Autofinancement (80 %) | Accordé par arrêté | Délai                         |
|--------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Travaux de peinture sur la façade de la Mairie         | 17 763.60 €       | 3 552.72 €                     | 14 210.88 €            | oui                | 2 ans à compter du 28/07/2017 |
| Réfection des boiseries de la Salle des Fêtes          | 7 558.44 €        | 1 511.68 €                     | 6 046.76 €             | oui                | 2 ans à compter du 28/07/2017 |
| Réfection des boiseries extérieures au Boulodrome      | 15 702.82 €       | 3 140.56 €                     | 12 562.26 €            | oui                | 2 ans à compter du 28/07/2017 |
| Travaux de peinture au Gymnase Roger Bontemps          | 53 777.00 €       | 10 755.40 €                    | 43 021.60 €            | oui                | 2 ans à compter du 6/06/2017  |
| Travaux d'isolation des combles de la Salle des Fêtes. | 21 500.70 €       | 4 300.14 €                     | 17 200.56 €            | oui                | 2 ans à compter du 28/07/2017 |

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Bernard ARGENTI de l'enquête publique relative au projet de restauration hydro-morphologique du marais de Vaux et ruisseaux associés porté par le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Le Marais de Vaux est la deuxième plus grande zone humide du Bugey. 2 millions d'euros sont mobilisés.

Les travaux d'aménagement consisteront à :

- 1 - enlever la végétation indésirable (ligneuse + invasive) : 33 hectares
- 2 - restaurer le linéaire et la morphologie historique des ruisseaux : 3500 ml
- 3 - combler les lits de ruisseaux rectifiés et les fossés/drains : 30 km
- 4 - rénover le sentier d'interprétation en caillebotis qui traverse le marais : 1000 ml.

**PROPOSE** d'émettre un avis favorable au projet de restauration hydro-morphologique du Marais de Vaux et ruisseaux associés porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes. Le contrat de territoire ne devrait pas être impacté sur le programme 2016-2020 pour les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et réhabilitation des déversoirs d'orage. En revanche, le programme 2020-2024 pourra être impacté par une baisse des subventions, suite aux nouvelles missions confiées à

l'Agence de l'Eau par le Gouvernement (création et financement d'une Agence Nationale de la biodiversité entre autres).

Jacques RABUT rappelle le transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la communauté d'agglomération du Haut Buguey.

APPROUVE à l'unanimité ce projet.

RAPPELLE le marché passé avec la société STI (exploitation des bâtiments communaux – partie Travaux/ESSAM (exploitation des bâtiments communaux) – 35, Rue Jules Guesde – 69100 VILLEURBANNE, notifié le 9 Octobre 2013 pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée n'excède 4 années (9 Octobre 2017) pour un montant de : H. T. 4 803.00 €.

EST INFORME de la nécessité de prendre un avenant ayant pour objet de :

- modifier l'adresse de la société : 65 bis, Alexandre Dumas – 69120 VAULX EN VELIN.
  - prolonger le délai d'un an afin de relancer une nouvelle consultation et en intégrant des prestations complémentaires pour un montant total de : 409.27 € H. T.
- Soit un montant total du marché de : 5 435.29 € H. T. pour un an.

ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – prestations de type P2 pour un montant de 5 435.29 € H.T avec intégration des prestations complémentaires pour un montant total de : 409.27 €

RAPPELLE sur présentation de Didier BOURGEOIS les appels à projets photovoltaïques nationaux initiés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), Engie Green (ex EDF énergie renouvelable) auprès de la commune.

EST INFORME que le site des « Granges Ballet », zone nord, serait tout particulièrement adapté à recevoir ces équipements photovoltaïques, dont les modules fixes sur plots sont fabriqués en France. Les délais de réponse à cet appel d'offres étant très contraints, il est nécessaire d'établir très rapidement une convention de prêt à usage afin de permettre à Engie de réaliser les différentes études dont études d'impact faune/flore, études de raccordement, dépôt de permis de construire.

La réussite de ce projet, outre la production d'énergie verte estimée à 5 Mwh cumulés maximum, permettrait par ailleurs à la Commune, à la Communauté de Communes et au Département de bénéficier de retombées économiques intéressantes.

Suite à la signature de la convention avec Engie Green, les études de faisabilité entièrement financées par Engie Green sont en cours.

PREND CONNAISSANCE de l'entretien des transformateurs en raison d'une obligation réglementaire qui impose de faire des analyses d'huile. A cet effet, des entreprises seront consultées.

EST INFORME du remplacement du chauffage de l'Eglise qui est en cours. Après consultation de 3 entreprises (DBTS, SECKA, MEYGRET Pierre) la découpe de la dalle béton du toit sera réalisée par l'entreprise Pierre MEYGRET pour un montant de : 1 000.00 € H. T.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Bernard ARGENTI d'immobiliers à vendre appartenant à la commune d'Hauteville-Lompnes.

**Nets vendeurs (les frais de négociation sont donc à la charge de l'acheteur)**

Villa d'Orcet : 113 000.00 €

Ancienne Justice de la Paix : 90 000.00 €

Appartements La Rochette :

\* Type 5 : 50 000.00 €

\* Type 4 : 45 000.00 €

Les 2 : 80 000.00 €

Appartement D. GURY : 60 000.00 €

Terrains Avenue de Bourg : (prix envisagé de 20.00 €/m<sup>2</sup>, soit pour une surface de 1 463 m<sup>2</sup>, un prix global de : 30 000.00 €.

ACCEPTE à l'unanimité la mise en vente de ces immeubles.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Nicole ROSIER, des diverses mesures administratives et budgétaires.

EST INFORME DE la suppression de la régie « manifestations diverses ». En raison de l'inactivité de cette régie depuis plusieurs années, et suite au courrier du 9 novembre 2017 de la trésorerie d'Hauteville, il est nécessaire de clôturer cette régie à compter du 30 janvier 2018.

APPROUVE à l'unanimité la suppression de la régie de recettes « manifestations diverses » à compter du 30 janvier 2018.

PREVIENT Madame Catherine MARJOLET pour mettre en œuvre les dispositions de solde et de clôture.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Bernard ARGENTI du rapport d'activité du SIEA de l'Ain de l'année 2016, consultable au secrétariat des affaires générales de la mairie, auprès de Madame Barbara LOPES. La fibre optique devrait être mise en place d'ici la fin d'année 2018. La procédure avait été ralentie ces dernières années en raison d'un contentieux engagé entre Orange et le SIEA.

EST INFORME de la mise à disposition des parcs du Mollard aux loups des Dergis. Monsieur et Madame CAZALS ne souhaitent pas renouveler la convention Pâturage des terres à vocation pastorale situées aux Dergis, lieu-dit le Mollard aux Loups.

Dans un courrier reçu en mairie le 16 janvier, Madame MEGRET Jeanne, gérante de l'EARL Et Chappe et vous, souhaite reprendre ce fermage pour son activité.

ACCEPTE à l'unanimité de passer une convention de 5 ans, pour la mise à disposition des terrains du Parc du Mollard aux Loups aux Dergis à Madame Jeanne MEGRET.

DECIDE que le tarif de location des années sera basé sur la valeur des points préfectoraux, à savoir : valeur Bugey - 7<sup>ème</sup> groupe minima - 3 points - soit 2,78 € l'hectare, selon l'arrêté du Préfet de l'Ain, du 17 août 2017.

PRECISE que le tarif de location des années suivantes suivra l'actualisation de l'arrêté préfectoral qui paraît fin septembre de chaque année.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Nicole ROSIER de la nécessité de donner une avance sur subvention au Centre Social et Culturel les 7 Lieux, dont les besoins de trésorerie nécessitent un fonds de roulement, sans attendre le vote du budget.

APPROUVE à l'unanimité d'allouer cette avance sur subvention et de prévoir 45 000 €.

ENTEND Annie MACHON demander si cette somme était la même l'année précédente.

Bernard ARGENTI lui confirme que la somme était la même et précise que néanmoins une délibération reste nécessaire.

Nicole ROSIER ajoute que normalement, on devrait attendre les dossiers de subventions mais ici le CSC a besoin de ce montant pour payer les salaires.

EST INFORME des montants des produits irrécouvrables et des effacements de dettes ayant eu lieu sur l'année 2017.

| BUDGET         | Montant TTC                 |                          |                   |
|----------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|
|                | Produits irrécouvrables (2) | Effacement de dettes (1) | TOTAL / Budget    |
| Général        | 0,00 €                      | 0,00 €                   | 0,00 €            |
| Eau            | 1 963,10 €                  | 2 301,57 €               | 4 264,67 €        |
| Assainissement | 1 521,69 €                  | 2 000,35 €               | 3 522,04 €        |
| Energies       | 0,00 €                      | 0,00 €                   | 0,00 €            |
| CCAS           | 883,71 €                    | 0,00 €                   | 883,71 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 368,50 €</b>           | <b>4 301,92 €</b>        | <b>8 670,42 €</b> |

(1)EFFACEMENT DE DETTES : décision de tribunal

(2)PRODUITS IRRECOUVRABLES : un titre est dit irrécouvrable lorsque sa perte apparaît comme certaine et définitive. C'est la trésorerie qui engage les poursuites contre le débiteur et qui nous transmet un état. Exemple de cause de non recouvrement : décès, personne disparue, reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, ...

NB : les produits irrécouvrables du CCAS concernent deux loyers de deux locataires décédés pour lesquels il n'y avait pas d'argent dans leurs successions et aucun héritier.

PREND CONNAISSANCE de la transmission du procès-verbal du Conseil Communautaire du 5 décembre 2017 pour un prochain conseil municipal.

ENTEND Bernard ARGENTI rappeler que lors de ce conseil communautaire, il y a eu le vote de l'intégration à la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.

EST INFORME de deux décisions du Maire en matière de :

- Fourniture de sel de déneigement
- Fourniture de carburants et de combustibles pour la ville d'Hauteville-Lompnes pour l'année 2018

ENTEND Bernard ARGENTI aborder l'ordre du jour complémentaire :

La SEM a désigné en début de mandat des administrateurs en tant que représentants de la commune. Fabienne BARDON demande pour des raisons personnelles de bien vouloir prendre en compte sa démission. Par conséquent, un poste d'administrateur représentant de la commune se libère. Jean FERRARI était membre de la SEM en tant que Président de l'association du laboratoire d'analyses. L'association du laboratoire d'analyses est en cours de dissolution et n'aura plus de membre à la SEM. Bernard ARGENTI propose de remplacer Fabienne BARDON par Jean FERRARI pour représenter la commune.

ENTEND Jacques RABUT préciser que sur la forme, il n'y a pas d'opposition. Toutefois, il y a un désaccord au fond quant à la représentation de la commune dans la SEM.

ACCEPTE A 17 VOIX POUR, TROIS ABSTENTIONS (MM. RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, Mme TREUVELOT Catherine) de transférer le mandat de Fabienne BARDON à Jean FERRARI.

Les pouvoirs sont engagés sur cette délibération.

ENTEND Bernard ARGENTI féliciter Jean FERRARI pour son mandat au laboratoire en tant que bénévole.

Le laboratoire fonctionne toujours, il a été vendu à des prestataires privés.

En ce qui concerne la SA Le Pontet, Jean FERRARI a fait un travail extraordinaire de bénévolat. Au côté de Brigitte EMIN directrice financière, ils ont suppléé une direction compliquée. La persévérance de leurs efforts a permis de déboucher sur la vente au Groupe 5 Santé de la clinique la SA Le Pontet.

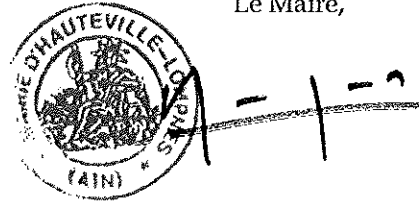
Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- Commission Forêts : 2 février 2018 à 19h00
- Commission Urbanisme : 12 Février 2018 à 18h00
- Commission Finances : 15 février 2018 à 17h30
- Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 27 février 2018 à 20H00

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil.

Séance levée à vingt et une heure trente,

Le Maire,



Bernard ARGENTL.